

**La transmission de la mémoire de la Shoah.
Médiatisation, désacralisation, responsabilisation et virtualisation**
Par Prof. Geoffrey GRANDJEAN

Journée d'étude « Démocratie ou barbarie »
L'enseignement de la Shoah : état des lieux et perspectives
25 janvier 2024
Bruxelles

1. La transmission de la mémoire est un acte qui revêt plusieurs dimensions. Tout d'abord, transmettre permet de faire connaître. Dans cette perspective, on cherche à faire état et à faire connaître aux autres. La transmission est un acte relationnel. Elle ne prend sa forme que par la prise de connaissance par une ou plusieurs autres personnes de ce qu'un témoin, un parent ou un professeur a vu et/ou entendu. D'une manière fondamentale, la transmission fait de chacun de nous un maillon d'une chaîne indéfinie reliant le passé, le présent et le futur, nous y reviendrons¹. La transmission est donc un acte éminemment collectif et l'enseignement de la Shoah n'y fait pas exception. Avec la disparition des témoins, nous faisons face à de nouveaux modes de transmission de la Shoah dans le milieu scolaire. Soulevons les défis auxquels nous sommes tous confrontés, de nos classes aux ministères, en passant par le Conseil de transmission de la mémoire.

2. Le témoignage a accompagné avec plus ou moins de force la mémoire de la Shoah depuis 1945. Pour rappel, Annette WIEVIORKA a distingué trois périodes : la récolte de l'ensemble des témoignages de personnes qui n'ont pas survécu au génocide, l'avènement du témoin (avec le procès d'Adolf Eichmann) et l'ère du témoin qui a vu une collecte systématique de témoignages audiovisuels², comme l'illustre l'initiative de Steven Spielberg qui a mis en place la *Visual History Foundation* permettant la récolte de plusieurs dizaines de milliers de témoignages³. Annette Wieviorka écrit alors que le témoignage du rescapé devient un véritable « impératif social qui fait du témoin un apôtre et un prophète »⁴.

3. Pour faire écho à la qualification du témoin comme apôtre et prophète, entre mars 2009 et novembre 2010, nous récoltions des témoignages de jeunes concernant la mémoire du génocide des Juifs en Belgique. Lors d'un de ces entretiens, une jeune fille, appelons-là Kamila nous dit ceci :

[...] Quelqu'un qui n'a pas vécu la chose ne comprend pas. Généralement, les gens qui n'ont pas vécu et qui l'expliquent, ne savent pas *réellement* expliquer ce qu'il s'est passé et l'expliquent de manière détournée, de manière dont ils l'envisagent. Mais tout le monde a des idées différentes. Tandis que les gens qui ont vécu les choses, ils peuvent l'expliquer comme ça s'est passé⁵.

¹ Voy. le paragraphe 23.

² WIEVIORKA Annette, *L'ère du témoin*, Paris, Hachette, coll. « Littératures », 2009, pp. 17-79.

³ Voy. le paragraphe 21.

⁴ *Ibid.*, p. 171.

⁵ GRANDJEAN Geoffrey, *Les jeunes et le génocide des Juifs. Analyse sociopolitique*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Ouvertures sociologiques », 2014, p. 63.

Kamila, et avant elle, Annette Wieviorka, pointent une problématique majeure liée au témoignage : sa sacralisation, nous y reviendrons⁶.

4. Avec l'adoption du décret relatif à la transmission de la mémoire, en 2009, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est justement inscrite dans un travail d'histoire et de mémoire, par la reconnaissance et le soutien financier des écoles et des associations sans but lucratif, soutien portant sur des projets qui visent à transmettre la mémoire des crimes de génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté à ces crimes. Rappelons que trois types d'appels à projets sont concernés par ce décret : 1) un appel à projets visant à recueillir, à valoriser, à exploiter ou à préserver des témoignages en lien avec l'objet du présent décret ; 2) un appel à projets visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants, en lien avec l'objet du présent décret et 3) un appel à projets en lien avec l'objet du décret, et qui ne relèvent pas des deux autres appels⁷.

5. Si nous poursuivons la succession des périodes théorisés par Annette Wieviorka, nous faisons désormais face à une quatrième période qui voit la disparition des témoins. Une question majeure se pose consécutivement : comment articuler l'enseignement de la Shoah avec la disparition des témoins ? Autrement dit, comment faire sans eux ?

Nous identifions quatre enjeux au cœur de cette articulation.

Premier enjeu : La médiatisation de la mémoire de la Shoah

6. Nous ne vous ferons pas l'insulte de distinguer les concepts d'histoire et de mémoire⁸. La séparation entre l'histoire et la mémoire semble relativement claire et nette. Pourtant, la ligne de démarcation doit sans cesse être remise en cause. En effet, revenant sur la production historique, Paul Ricœur n'a pas manqué de rappeler le lien qui l'unit à la mémoire. Ainsi, il analyse le rôle central du témoignage qui constitue cette mémoire déclarative des personnes ayant pu prendre part à des faits passés. Il montre comment cette mémoire quitte le champ de l'oralité pour celui de l'écriture, champ que l'histoire ne quittera plus

⁶ Voy. le paragraphe 10 et suivants.

⁷ Article 15 à 17 du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes (M.B. du 3 avril 2009).

⁸ Pour cette distinction, voy. MAYER Françoise et VAŠÍČEK Zdeněk, « Le passé et le présent, la mémoire et l'histoire », in MAUREL Marie-Claude et MAYER Françoise (dir.), *L'Europe et ses représentations du passé. Les tourments de la mémoire*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2008, pp. 169-207 ; RAXHON Philippe, « Pour mémoire, une mise en perspective historique des lois mémorielles », in GRANDJEAN Geoffrey et JAMIN Jérôme, *La concurrence mémorielle*, Paris, Armand Colin, coll. « Recherches », 2011, pp. 39-62; TODOROV Tzvetan, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 2004, 60 p. et VAN YPERSELE Laurence, « Les mémoires collectives », in VAN YPERSELE Laurence (dir.), *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, pp. 191-201.

en prenant notamment place dans les archives. Le processus scientifique peut alors se mettre en place : confrontations de témoignages, validité, etc. L'histoire, cette démarche scientifique, repose dès lors sur la mémoire comme le rappelle Paul Ricœur en soulignant la place centrale du témoignage :

Il ne faudra toutefois pas oublier que tout ne commence pas aux archives, mais avec le témoignage, et que, quoi qu'il en soit du manque principal de fiabilité du témoignage, nous n'avons pas mieux que le témoignage, en dernière analyse, pour nous assurer que quelque chose s'est passé, à quoi quelqu'un atteste avoir assisté en personne, et que le principal, sinon parfois le seul recours, en dehors d'autres types de documents, reste la confrontation entre témoignages⁹.

7. Au cœur du témoignage, il y a donc la subjectivité, que nous qualifions d'interpersonnelle, car cette subjectivité constitue un filtre par lequel les événements vécus sont tamisés, ce filtre ne cessant de se reconfigurer en fonction de nos interactions sociales et politiques.

8. La disparition des témoins ajoute un filtre supplémentaire aux subjectivités interpersonnelles. Il nous fait définitivement basculer dans un nouveau régime mémoriel, celui de la postmémoire, caractérisée par une transmission des traumatismes de la guerre et du génocide chez ceux qui n'ont pas connu la guerre ou qui étaient trop jeunes pour comprendre la gravité des événements. Régine Robin attirait déjà notre attention, en 2003, sur la particularité de la postmémoire :

La postmémoire est une forme très puissante et très particulière de mémoire, précisément parce que son rapport aux objets et aux sources n'est pas médiatisé par des souvenirs, mais par un investissement imaginaire et par la création¹⁰.

9. La disparition des témoins soulève consécutivement deux enjeux majeurs en ce qui concerne la transmission de la mémoire de la Shoah. D'une part, la mémoire de la Shoah est le terrain de confrontation des imaginaires où l'affirmation des singularités, surtout en ces temps d'individualismes exacerbés, brouille la lisibilité des témoignages. D'autre part, nous devons plus que jamais accepter que l'accès aux événements relatifs aux crimes de génocide, aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre se fera par un nombre sans cesse

⁹ RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 182.

¹⁰ ROBIN Régine, *La mémoire saturée*, Paris, Stock, coll. « Un ordre d'idées », 2003, p. 322.

multiplié d'intermédiaires¹¹. Un exemple d'intermédiaire qui suscite une attention particulière des scientifiques est constitué par nos gènes. Il y aurait ainsi une mémoire génétique dans la mesure où la plupart des composants des neurones ne sont pas du tout adaptés au stockage de souvenirs pendant des années, voire des décennies. La trace d'une information serait dès lors conservée dans notre ADN qui code l'information génétique de façon extrêmement stable.

La disparition des témoins, la postmémoire ou encore la mémoire génétique interrogent directement la primauté du témoignage et permettent consécutivement de désacraliser celui-ci.

Deuxième enjeu : La désacralisation du témoignage

10. Pour aborder la désacralisation du témoignage, nous voudrions partir d'un exemple personnel. Les 17 et 18 septembre 2011, nous sommes intervenus dans le cadre du 6^e colloque sur la transmission de la mémoire, organisé à Lacaune par Jacques et Ygal Fijalkow. Notre intervention portait sur la déception que des jeunes belges avaient exprimée lors de la visite de camps de concentration et d'extermination. Nous montrions alors que cette déception était alimentée par un imaginaire spécifique des camps alimenté par le récit des témoins, imaginaire qu'ils ne retrouvaient pas sur place ; par un décalage visuel entre les images et la réalité des lieux et par la dimension trop muséale des lieux¹². Outre le fait que le directeur du musée d'État d'Auschwitz, Piotr Cywinski, nous avait remis à notre place, nous avons été longuement et durement interpellé par une rescapée qui nous avait alors accusé d'une forme de falsification de l'histoire. Pourtant, nous faisons simplement état des discours de jeunes, récoltés entre mars 2009 et novembre 2010, discours analysés sur la base d'un protocole scientifique.

11. Cet événement personnel pourrait paraître anodin. Pourtant, il traduit, selon nous un enjeu majeur qui n'a cessé de se poser durant l'ère du témoin, pour reprendre les termes d'Annette Wieviorka : il s'agit de la sacralisation de la figure et de la parole des témoins accueillis souvent comme des héros, comme des détenteurs de la vérité, voire comme des personnes intouchables. En 2009, Dominique Borne et Benoît Falaize relevaient ainsi le danger de la sacralisation

¹¹ HIRSCH Marianne et KACANDES Irene « Introduction », in HIRSCH Marianne et KACANDES Irene (dir.), *Teaching the Representation of the Holocaust*, New York, The Modern Language Association of America, 2004, p. 2.

¹² Voy. GRANDJEAN Geoffrey, « Quand la déception guette la mémoire des camps de concentration et d'extermination. Paroles de jeunes », in FIJALKOW Jacques et FIJALKOW Igal (dir.), *Les élèves face à la Shoah : lieux, histoire, voyages, Albi*, Presses du Centre Universitaire Jean-François Champollion,

du témoignage à l'école, « lié à un moralisme de bon compte, fait de manichéisme »¹³.

12. Dans le cadre des multiples visites de camps de concentration et d'extermination que nous réalisons annuellement¹⁴, nous avons très régulièrement eu la chance d'être accompagné par des rescapés. Plus les années passaient, plus nous nous sentions profondément mal à l'aise face à ces rescapés, pour deux raisons principales. D'une part, les discours concurrentiels tenus par les rescapés lorsqu'ils étaient réunis pour parler de leur parcours étaient une source profonde de malaise. D'autre part, nous avons parfois véritablement été marqué par les propos discriminatoires, voire racistes, tenus par des rescapés. Nous n'osions alors rien dire. Nous essayions de justifier notre silence par la gravité des faits que ces rescapés avaient vécus.

13. La donne change désormais. Sans chercher à faire le procès des témoins qui serait de toute façon vain et inutile, il est probable que la parole des témoins soit progressivement désacralisée. Si c'est le cas, il n'est pas exclu que le témoignage s'inscrive dans un processus d'oubli.

14. La désacralisation du témoignage va déplacer celui-ci de son piédestal. D'autres sources seront désormais mobilisées par les enseignants notamment pour transmettre l'histoire et la mémoire de certains crimes de génocide, de certains crimes contre l'humanité et de certains crimes de guerre. Dans cette multiplicité de sources à notre disposition, il est possible que certains témoignages passent à la trappe. Mais, ne négligeons pas les apports de l'oubli dans la transmission de l'histoire et de la mémoire. En effet, l'oubli peut se révéler étonnamment indispensable à la transmission des faits passés.

15. Ainsi, l'oubli peut premièrement garantir une ouverture possible à la nouveauté. Si la mémoire permet de transmettre des faits passés, l'oubli permet de rompre la transmission. Il peut entraîner une interruption, une fracture ou encore un blanc. Deuxièmement, l'oubli peut constituer un moyen de sauvegarde. Si la mémoire permet de faire remonter les sentiments, l'oubli est un espace de refuge, il protège. L'oubli peut à cet égard être une condition pour mettre en œuvre un processus de réconciliation¹⁵. L'oubli permet d'éviter le débailage sans fin des rancœurs et mettre un terme aux ressentiments que des individus ou des groupes d'individus peuvent avoir entre eux. C'est un moyen de

¹³ BORNE Dominique et FALAIZE Benoît, « L'enseignement de l'extermination des Juifs d'Europe à l'épreuve de la transmission scolaire en France », in FIJALKOW Jacques (dir.), *Transmettre la Shoah dans la famille, à l'école, dans la cité*, Paris, Les Éditions de Paris, coll. « Essais et documents », 2009, p. 37.

¹⁴ Nous accompagnons ainsi scientifiquement, chaque année, l'asbl AGORA qui organise un voyage mémoriel vers les camps de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau.

¹⁵ Sur cette théorisation de l'oubli, voy. MUXEL Anne, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1996, pp. 13-49.

sauvegarde. Troisièmement, l'oubli peut agir comme gage de vérité. Il rend le passé immuable et révèle la mémoire à partir de laquelle les leçons du passé sont tirées. Autrement dit, oublier ou faire oublier un événement passé le rend incontestablement existant, permettant ainsi de travailler à son évaluation, comme l'illustre la manière dont les Manouches – gitans itinérants – d'Auvergne et du Limousin ne parlent pas de leurs morts. En oubliant leur mort, les Manouches rendent le passé du défunt immuable, ils le gardent intact. L'oubli est, selon eux, un gage d'authenticité¹⁶.

16. L'oubli permet donc de travailler le témoignage comme une opportunité pour prendre de nouvelles directions, comme une condition de la liberté et comme un gage d'authenticité.

Troisième enjeu : La responsabilisation pour autrui

17. Cela dit, la Communauté française, devenue depuis 2012 Fédération Wallonie-Bruxelles, s'est inscrite, depuis 1994, dans une démarche mémorielle avec la campagne « Démocratie ou barbarie » (en référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948¹⁷) et avec l'installation de la Cellule de coordination pédagogique. Cette cellule est née d'une réflexion croisée sur le cinquantième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la Libération des camps et la résurgence du vote en faveur de l'extrême droite. Elle s'est en outre développée dans le contexte du génocide des Tusti au Rwanda et des événements en ex-Yougoslavie. Ainsi, depuis l'origine, la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté une approche mémorielle « inclusive ». En effet, il a toujours été question d'aborder l'ensemble des thématiques relatives aux atrocités criminelles de l'époque contemporaine.

18. Face aux changements et aux nouveaux défis posés à nos démocraties, il semblait indispensable à la Communauté française d'insister sur la nécessité du choix parce que jamais rien n'est acquis définitivement. L'alternative entre démocratie ou barbarie demeure l'un des défis majeurs de ce siècle. Elle s'énonce en termes de responsabilité dans le sens où Emmanuel Lévinas l'entend ; c'est-à-dire que le sujet est responsable de la responsabilité de l'autre. « La responsabilité lévinassienne est une responsabilité pour autrui, ce qui veut dire qu'il ne s'agit pas de répondre de soi devant autrui, mais plus fondamentalement de répondre devant l'autre des fautes et des souffrances de

¹⁶ WILLIAMS Patrick, « *Nous, on n'en parle pas* ». *Les vivants et les morts chez mes Manouches*, Paris, Édition de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », 2015, pp. 13-37.

¹⁷ Le deuxième alinéa fait référence à la barbarie, en soulignant « que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme ». L'article 29 fait quant à lui directement référence à la société démocratique. Déclaration universelle des droits de l'homme, 10 décembre 1948.

l'Autre »¹⁸. L'individu s'engage efficacement s'il perçoit que la réalité de la citoyenneté comporte non seulement des droits, mais aussi la réalité des responsabilités. C'est par l'acte de choisir qu'il devient pleinement citoyen. Il importe de conduire les jeunes à une réflexion personnelle confrontant leurs propres valeurs à l'un des défis majeurs du temps présent : le choix de l'humanité et de la citoyenneté contre les dérives de la peur, de l'exclusion et du rejet de l'autre, afin qu'ils soient pleinement lucides de leurs engagements. Aujourd'hui, les peurs, les rejets, les intolérances sont autant de réactions à des crises économiques, sociales, politiques, nationales et internationales, menaces pour les droits humains et du citoyen et pour ceux qui les défendent. Il y a 80 ans, ils avaient été bafoués et niés jusqu'au génocide dans l'Europe nazie. Il a fallu, pour les restaurer, les combats de la Résistance et de la Libération. La société internationale est restée spectatrice devant le génocide au Rwanda et les nettoyages ethniques en ex-Yougoslavie, entre autres. Même si trop lentement une justice internationale s'installe, les dénis des droits humains continuent à faire la une de l'actualité.

19. Outre l'importance de la responsabilité pour autrui induite par la démarche mémorielle « Démocratie ou barbarie », un enjeu supplémentaire complexifie la politique mémorielle de la Fédération Wallonie-Bruxelles : la virtualisation de la mémoire de la Shoah.

Quatrième enjeu : La virtualisation de la mémoire de la Shoah

20. Les outils numériques nous offrent une chance unique de nouer des interactions humaines, à la condition de ne pas en faire de puissants vecteurs d'individualisme.

Un exemple illustre une potentielle dérive. Nous sommes en janvier 2018, deux comédiennes Reggie et Sig réalisent une courte vidéo satirique hip-hop dans laquelle elles incarnent deux adolescentes qui visitent les camps d'Auschwitz-Birkenau dans le cadre d'un voyage mémoriel israélien en Pologne. Elles mâchent des chewing-gum, portent du rouge à lèvres et des lunettes de soleil. Elles parlent des camps dans un argot de jeunesse : « Wallah, Auschwitz, c'est une chose », « Auschwitz, c'est un rêve devenu réalité » ou encore « C'est tellement cool qu'on soit venues ici, c'est tellement important ». Lorsqu'elles arrivent devant les piles de chaussures des victimes exposées, l'une déclare qu'elle doit prendre une photographie pour un membre de sa famille. Son amie répond alors : « allez, ma sœur, c'est l'heure du selfie »¹⁹. Cette vidéo a suscité

¹⁸ PRAIRAT Eirick, « La responsabilité », *Le Télémaque*, 2012, vol. 2, n° 42, p. 23.

¹⁹ Cet exemple est mentionné dans l'article suivant FELDMAN Jackie et MUSIH Norma, « Selfies in Auschwitz: Popular and contested representations in a digital generation », *Memory Studies*, 2023, vol. 16, n° 2, pp. 403-404.

la colère, posant la question de la place des selfies dans un lieu de mémoire. Un des premiers selfies à avoir suscité la polémique est celui de Breanna Mitchel, déposé sur son compte Twitter, le 20 juin 2014. Elle avait reçu 6.000 messages haineux en 24 heures. Depuis lors, on ne compte plus les selfies dans ces lieux de mémoire, notamment de jeunes qui jouent aux équilibristes sur les rails du camp de Birkenau.

Les selfies sont une illustration du règne de l'individualisme et du narcissisme. Comment combiner ce mode de photographie avec la transmission de la mémoire ? La réponse est plus complexe qu'il n'y paraît et questionne en fait la place de la photographie qui, pour reprendre l'idée de Roland Barthes, rend le passé aussi certain que le présent et qui fige le temps et crée une certitude sur le passé :

Elle répète mécaniquement ce qui ne pourra jamais plus se répéter existentiellement. En elle, l'événement ne se dépasse jamais vers autre chose : elle ramène toujours le corpus dont j'ai besoin au corps que je vois²⁰.

Il semble donc que l'importance des selfies et de leurs critiques démontrent qu'en l'absence de survivants pour accompagner les visiteurs sur le site des camps, la nécessité d'un visage visible et d'un corps semblable au nôtre pour arbitrer une relation empathique à la Shoah soit essentielle²¹.

21. Les outils numériques offrent surtout des possibilités, infinies pour certains rêveurs, de rendre éternellement vivante, la mémoire de la Shoah. Steven Spielberg l'avait déjà bien compris avec la création, en 1994, de la *USC Shoah Foundation – The Institute for Visual History and Education*. Les milliers d'heures de témoignages récoltés ont ouvert un nouveau champ disciplinaire, les *Digital Genocide Studies* qui examinent la manière dont les données et les grands ensembles de données (les *big data*), comprenant les témoignages numérisés, peuvent être utilisés pour trouver des modèles dans le domaine de la violence de masse et de la résistance. La comparaison des témoignages, leur croisement, l'étude des mots, des syntaxes, entre autres, ouvrent très certainement la voie à de nouvelles données scientifiques.

Toutefois, ce nouveau champ disciplinaire soulève un enjeu majeur : celui de l'utilisation des algorithmes pour l'analyse des grands ensembles de données. Si l'algorithme renvoie à un ensemble d'instructions ou de règles de

²⁰ BARTHES Roland, *La chambre claire. Note sur la photographie*, Paris, Gallimard, coll. « Cahiers du cinéma », 1980, p. 15.

²¹ FELDMAN Jackie et MUSIH Norma, « Selfies in Auschwitz: Popular and contested representations in a digital generation », *op. cit.*, p. 417.

programmation informatique, il n'empêche que notre humanité est en train de concevoir une intelligence artificielle particulièrement opaque quant à sa manière de procéder. Autrement dit, il n'est pas exclu, à terme, que cette intelligence artificielle minorise certains faits passés en en valorisant d'autres²². Il n'y a peut-être là rien de nouveau si on songe aux débats qui ont fait rage en termes de concurrence, voire de guerre, des mémoires durant les années 2000²³.

22. Plus fondamentalement, compte tenu de notre préoccupation de ce jour, c'est véritablement la possibilité de rendre perpétuellement réelles les conditions de transmission des témoignages qui mérite d'être questionnée. En effet, nous pourrions désormais ne plus avoir aucune difficulté à faire revenir Paul Sobol, Jacques Rotenbach ou encore Henri Kichka, là, maintenant, sous nos yeux. Nous avons en effet suffisamment d'images de ces témoins pour les reconstituer sous la forme d'hologrammes. À cet égard, le projet *New Dimensions of Testimony* de l'*USC Shoah Foundation* rassemble les témoignages des survivants en enregistrant leur récit, dans un environnement avec écran vert, de manière à pouvoir reconstituer en 3D leur corps, sous la forme d'hologrammes²⁴. À terme, cela doit permettre aux publics de pouvoir interagir avec ces futurs hologrammes en posant n'importe quelles questions en lien avec l'histoire des survivants. Autrement dit, la virtualisation de la mémoire de la Shoah offre de nouvelles possibilités en termes de mémoire collaborative. Les publics deviennent des participants essentiels de la production de la mémoire, en interagissant avec les hologrammes²⁵. Une manière plus minimaliste d'envisager la virtualisation de la mémoire consiste à utiliser la réalité augmentée lors de la visite de certains camps, par exemple celui de Bergen-Belsen, en immergeant le visiteur dans un espace virtuel à partir des structures détruites du camp. À nouveau, les visiteurs sont invités à négocier une relation avec l'espace dans lequel ils se trouvent et à utiliser leur corps comme instrument pour médiatiser (cf. *supra* la postmémoire) la mémoire de la Shoah. Autrement dit, c'est par leur corps et les interprétations de la réalité augmentée que la mémoire de la Shoah va se transmettre. Il n'y a là peut-être finalement rien de neuf quant à l'investissement subjectif des visiteurs dans le processus de transmission de la mémoire, comme le prouvaient déjà les discours que nous avons récoltés dans le cadre de notre recherche sur les conséquences de la transmission de la mémoire du génocide des Juifs auprès des jeunes Belges francophones qui regrettaient de ne pas avoir vu les griffes (dans la réalité

²² Voy. MANDOLESSI Silvana, « The digital turn in memory studies », *Memory Studies*, 2023, vol. 16, n° 6, pp. 1518-1523.

²³ Voy. STORA Benjamin, *La guerre des mémoires : la France face à son passé colonial (entretiens avec Thierry LECLERE)*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2007, 108 p. ; GRANDJEAN Geoffrey et JAMIN Jérôme, *La concurrence mémorielle, op. cit.* et BLANCHARD Pascal et VEYRAT-MASSON Isabelle, *Les guerres de mémoires. La France et son histoire*, Paris, La Découverte, 2010, 336 p.

²⁴ Sur ce projet, voy. <https://sfi.usc.edu/dit> (consulté le 17 janvier 2024).

²⁵ WALDEN Victoria Grace, « What is 'virtual Holocaust memory'? », *Memory Studies*, 2022, vol. 15, n° 4, p. 625.

inexistantes) faites par les victimes sur les murs de la chambre à gaz d'Auschwitz |²⁶.

23. La virtualisation de la mémoire soulève finalement une question majeure : souhaitons-nous constamment rendre vivante cette mémoire ? Les sociétés humaines qui se sont succédé à travers l'histoire ont toujours été liées entre elles par une succession de générations dont il ne reste finalement qu'une certaine écume. Milan Kundera n'hésite d'ailleurs pas à écrire que « l'Histoire n'est plus que le grêle filin du souvenu au-dessus de l'océan de l'oublié »²⁷. Cette écume ou ce grêle filin nous rappellent les obligations auxquelles nous sommes tenus par rapport aux générations qui nous précèdent et celles qui nous succèdent. Chaque génération est le maillon d'une chaîne indéfinie qui nous permet de vivre-ensemble, en oubliant certaines choses et en se rappelant d'autres.

24. La virtualisation de la mémoire de la Shoah ne rompt-elle pas cette chaîne dans la mesure où une accumulation boulimique est désormais possible ? Le stockage des *big data* et la possibilité de rendre constamment réel ce qui est devenu ou est irréel est source d'une potentielle hypertrophie mémorielle, déclinaison d'une hypertrophie du moi, qui, selon nous, ne garantit pas nécessairement le vivre-ensemble. En effet, cette hypertrophie risque d'entraîner une forme de hiérarchisation des événements passés. Certains événements, mieux documentés, davantage rendus vivants, finiront par en occulter d'autres et nous tomberons alors irrémédiablement dans le piège de l'unicité de certains faits historiques. Sous l'angle plus philosophique, cela signifie que la numérisation des témoignages peut favoriser, à terme, une inégalité caractérisée. Une société fondée sur l'inégalité ne garantit aucunement le vivre-ensemble.

25. Dans cette perspective, le décret relatif à la transmission de la mémoire offre, toujours de manière annuelle, la possibilité d'explorer des thématiques qui ne sont pas prioritairement choisies par les acteurs de terrain lors des appels à projets annuels. En effet, des appels à projets extraordinaires sont lancés sur des thèmes précis, comme c'est le cas avec l'actuel appel à projets en lien avec la commémoration du trentième anniversaire du génocide des Tutsis au Rwanda.

* *
*

²⁶ GRANDJEAN Geoffrey, « Quand la déception guette la mémoire des camps de concentration et d'extermination. Paroles de jeunes », *op. cit.*

²⁷ KUNDERA Milan, *La plaisanterie*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2003, p. 421.

26. Au final, les quatre enjeux que nous avons identifiés en ce qui concerne la transmission de la mémoire de la Shoah (la médiatisation, la désacralisation, la responsabilisation pour autrui et la virtualisation) laissent entrevoir une question plus fondamentale qui est celle de la place, du rôle et des conséquences des politiques publiques mémorielles – comme celle poursuivie par le décret relatif à la transmission de la mémoire – en termes de vivre-ensemble. Chaque mémoire conserve sa singularité, dans le temps et dans l'espace. La nécessaire mise en perspective historique ne doit pas gommer les différences : l'histoire n'est jamais ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre. Mais, elle est stérile si elle ne permet pas de faire, en connaissance de cause, des choix responsables.

27. La Fédération Wallonie-Bruxelles a donc le soin de ne pas entendre cet engagement en faveur d'une démarche mémorielle comme la fixation d'une quelconque « vérité historique d'État ». Au contraire, elle conçoit son travail de mémoire dans son lien avec une démarche de questionnement critique des heures sombres de l'histoire de l'humanité. En effet, c'est dans ces moments de commémoration des événements tragiques de l'histoire que nous pouvons saisir toute l'importance d'une démarche historique rigoureuse dans le travail de mémoire. C'est dans cette perspective que se souvenir a du sens, principalement si le questionnement porte aussi sur nos sociétés d'aujourd'hui et nous appelle à une vigilance et à une citoyenneté engagée. Dans cette perspective, la transmission de la mémoire de la Shoah va encore connaître de nombreux défis, à travers les recherches scientifiques qui s'ouvrent aux mémoires des autres espaces géographiques en Amérique du Sud, en Afrique ou encore en Asie, à travers les recherches qui s'ouvrent en termes d'études décoloniales, à travers les recherches qui s'ouvrent en termes de mémoires culturelles, entre autres²⁸.

28. Si nous sommes réunis ce jour, c'est bien pour favoriser les synergies entre plusieurs acteurs-piliers de la politique en matière d'histoire et de mémoire : le monde scolaire, le monde académique et la société civile. Si nous sommes réunis ce jour, c'est aussi et surtout pour agir dans le présent car comme l'a bien écrit François Hartog, « quant à l'histoire, qu'elle soit celle du présent ou d'autres périodes, il lui revient de s'assumer comme histoire *au présent* »²⁹.

²⁸ Voy. OLLICK Jeffrey K., SIERP Aline et WÜSTENBERG Jenny, « Introduction: Taking stock of memory studies », *Memory Studies*, 2023, vol. 16, n° 6, pp. 1399-1406.

²⁹ HARTOG François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, 2003, Paris, Seuil, p. 158.